CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E38994** **VALABLE JUSQU'AU** **11/11/2027**

ÉDITÉ LE 15/09/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 15/07/1991

Forme juridique : SARL

Capital : 30 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BORDEAUX 382605517

Siret : 382 605 517 00020

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés : 7115753

Assurance Responsabilité Travaux :
GENERALI IARD AH605912

Assurance Responsabilité Civile :
GENERALI IARD AH605912

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2026

Raison sociale : SOCIETE GENERALE D'INGENIERIE DE CHARPENTE ET CONSTRUCTION

80 ALLEE DES COMMERCANTS
33460 ARSAC

Téléphone : 05 56 70 13 55 **Fax :**

Portable : 06 81 39 00 77

Responsabilité légale :
PINSOLLE SEBASTIEN GÉRANT

Site Internet : http://sogicc.com

E-mail : sogicc2@wanadoo.fr

Effectif moyen : 7 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 827 285 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2312	Fabrication et pose de charpente traditionnelle et structure en bois (Technicité confirmée)	7	30/09/2025
2361	Fabrication et pose de bâtiments à ossature bois (Technicité courante)		09/06/2026
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement	2	30/09/2025
	Nombre total de qualifications : 3		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

15/09/2026 10:55

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.